

# Journée technique

# Eau & Défense

5<sup>e</sup> édition

## Gestion de l'eau pour les infrastructures de défense en métropole et outre-mer

24-25 avril 2024 | Nîmes



En partenariat avec



# REGARDS CROISÉS

---

## POLITIQUES DE L'EAU

**Stratégie Eau du Ministère des Armées, Margot HOUALET et  
Virginie CHARRIER**



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement



**SGA**  
Secrétariat général  
pour l'administration



La stratégie ministérielle de l'eau à horizon 2030  
Le Fonds d'Intervention pour la Transition Ecologique



# La stratégie ministérielle de l'eau à horizon 2030

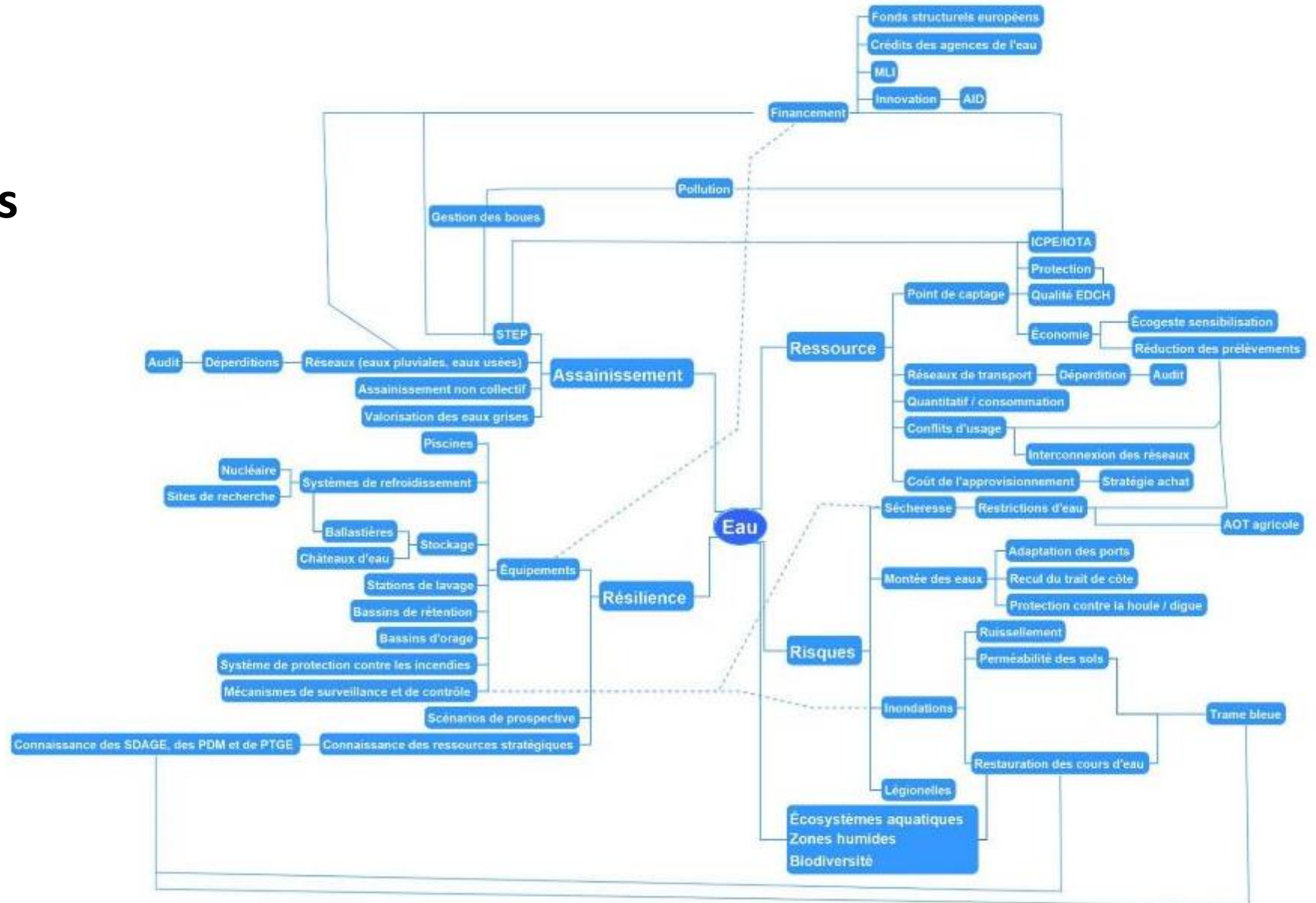




# La politique de l'eau, un enjeu stratégique pour le ministère des Armées

- Il doit assurer l'accès à la ressource pour **préserver la capacité opérationnelle** des armées ;
- Il a des **usages très divers** de l'eau et exploite de très nombreuses infrastructures (plus de 1400 installations, ouvrages, travaux et activités) ;
- **Gestionnaire du plus grand patrimoine public de l'Etat**, il est concerné par les politiques de gestion de l'eau et de protection des milieux aquatiques ;
- Il est un **acteur de la politique de l'eau**, en lien avec les autres acteurs du territoire ;
- Rapport du CGA N° 17-028 du 17 octobre 2017 sur la gestion de l'eau et des infrastructures associées met en avant des enjeux de :
  - **Connaissance** des consommations en eau
  - **Régularisation administrative** de captages EDCH
  - Infrastructures dans un **état médiocre**
  - Clarification nécessaire de la **gouvernance**

# Une stratégie eau pour le Ministère des Armées : périmètre





## Le ministère des Armées engage sa stratégie de l'eau afin de :

- sécuriser les accès à la ressource, en particulier afin de préserver la capacité opérationnelle des armées,
- limiter ses consommations et son impact sur les milieux.

### Sa stratégie se concentre sur :

- les enjeux liés à l'eau douce,
- le territoire de la métropole et les outre-mer.



# La stratégie ministérielle de l'eau

## 5 objectifs

- 1 – Mieux connaître pour savoir où et comment agir
- 2 - Sécuriser les besoins indispensables au fonctionnement des Armées et être sobre dans les usages
- 3 - Contribuer à limiter l'empreinte environnementale du MINARM et diminuer le risque liés aux phénomènes extrêmes
- 4 - Mobiliser pour renforcer la politique ministérielle de l'eau
- 5 - Renforcer la coopération avec l'ensemble des acteurs de l'eau







# 5 objectifs, 15 mesures, 32 actions



## Objectif 1 : Mieux connaître pour mieux agir

Un **audit général** de l'ensemble des réseaux et installations sur les emprises du ministère des Armées ;

L'équipement de sites pilotes pour un meilleur **suivi** des consommations d'eau et pour vérifier l'efficacité des mesures de sobriété ;

Des outils partage de la connaissance des milieux aquatiques et des cours d'eau

## Objectif 2 : Sécuriser les besoins indispensables au fonctionnement des armées et être sobre dans les usages

Une démarche de **résilience face au changement climatique**, notamment pour les sites prioritaires d'un point de vue opérationnel ;

Un **cadre d'analyse pour statuer sur le degré d'autonomie** vis-à-vis des infrastructures civiles souhaitable pour les sites du ministère ;

La résorption des points noirs des réseaux d'eau afin de limiter les pertes dans l'acheminement de l'eau, dans la déclinaison du plan national ;

une politique de réutilisation des eaux non conventionnelles ;

Un **document-cadre** fixant les mesures à suivre en matière d'eau pour tout projet de construction ou de réhabilitation de bâtiment ;



# 5 objectifs, 15 mesures, 32 actions

## Objectif 3 : Limiter l'empreinte environnementale du ministère des Armées et diminuer l'exposition liée aux phénomènes extrêmes

La participation à l'objectif national de **restauration** de 50 000 ha de zones humides d'ici 2026 ;

La diffusion des objectifs des SDAGE et SAGE pour une meilleure prise en compte au niveau des emprises ;

Un **guide ministériel relatif aux périodes de sécheresse**, à décliner dans les plans de continuité d'activité ;

La **gestion intégrée** des eaux pluviales à l'échelle des emprises ;

La **lutte contre l'imperméabilisation des sols** et la mise en place d'une dynamique de désimperméabilisation des sols ;

La **lutte contre la prolifération des espèces aquatiques exotiques envahissantes** ;

Le développement des **Solutions d'adaptation fondées sur la nature**





# 5 objectifs, 15 mesures, 32 actions

## Objectif 4 : Mobiliser pour renforcer la politique ministérielle de l'eau

Des dispositifs de **communication, sensibilisation** et le **rappel des responsabilités** à chaque échelon d'intervention au sein du ministère ;

Un axe renforcé de formation sur l'eau, en lien avec la démarche de formation à la transition écologique portée par le gouvernement ;

Des **financements** intégrés dans le cadre d'une nouvelle Loi de programmation militaire aux moyens renforcés

## Objectif 5 : Renforcer la coopération avec l'ensemble des acteurs de l'eau

Le développement de la **coopération locale**, en tant qu'acteur de l'eau ;

Une **coopération renforcée avec les ministères** de la Transition écologique et de la Santé





# Le Fonds d'intervention pour la Transition Ecologique (FITE)



# Le Fonds d'intervention pour la Transition Ecologique (FITE)

- Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) créé en 1994 :
  - Financement par la DTIE
  - Permet aux armées, directions et services (ADS) de mettre en place des actions dans les domaines de la biodiversité, de l'eau, des déchets et des transports (mobilité durable).
  
- Evolution des fonds d'intervention => Fonds d'intervention pour la Transition Ecologique en 2024
  - Orientation vers le financement de projets innovants et potentiellement généralisables dans les domaines à fort enjeux pour l'environnement et de développement durable
  - le caractère innovant et reproductible des projets sera pris en compte dans la sélection
  - un montant minimal est introduit (25 000€ dans le cas général, 5 000 € pour les projet biodiversité) pour ne financer que des projets d'une certaine ampleur pouvant faire l'objet d'une valorisation aussi bien en interne qu'en externe
  - Mise en place d'un jury interne et externe
  
- Programmation : 2,5 M€ en 2024